



Référence de l'offre : APP11_2023_B

Intitulé du poste :	Apprenti-e e-archiviste
Filière	<input type="checkbox"/> Administrative <input checked="" type="checkbox"/> Technique / Culturelle
Diplôme envisagé	Licence Professionnelle ou Master
Ecole cible	Pas d'école précise (Angers, Dijon, Paris, Toulouse, ...)
Site d'affectation	<input checked="" type="checkbox"/> Bordeaux <input type="checkbox"/> Limoges <input type="checkbox"/> Poitiers
Pôle	Ressources
Service/Unité	Service des Archives Régionales
Affectation hiérarchique	Sous l'autorité du maître d'apprentissage

Rappel des conditions générales pour être apprenti-e :

Article L6221-1 du Code du travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Article L6222-1, Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 13 du Code du travail

Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize ans au moins à vingt-neuf ans révolus au début de l'apprentissage.

Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent débiter un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les jeunes qui atteignent l'âge de quinze ans avant le terme de l'année civile peuvent être inscrits, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis pour débiter leur formation, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L6222-2, Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 13 du Code du travail

La limite d'âge de vingt-neuf ans révolus n'est pas applicable dans les cas suivants :

- 1° Lorsque le contrat ou la période d'apprentissage proposés fait suite à un contrat ou à une période d'apprentissage précédemment exécutés et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat ou de la période d'apprentissage précédents ;
- 2° Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci ;
- 3° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue ;
- 4° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie ;
- 5° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.



Missions principales avec l'appui de l'e-archiviste en poste :

- Identifier les données à archiver avec les services producteurs
- Analyser les données à archiver ou à supprimer
- Assurer les transferts vers le système d'archivage électronique Asalae

Activités spécifiques :

- Sensibiliser et former les services
- Animer des réunions et des groupes de travail

Connaissances et savoir-faire nécessaires :

- Records management et principes des archives
- Normes en matière de gestion des documents d'activités
- Cadre législatif et réglementaire des archives publiques
- Règles de l'archivage électronique
- Fonctionnement d'un système d'archivage électronique et d'un système d'information archivistique
- Appétence environnement territorial

Savoir-être requis :

- Rigueur et planification
- Aisance relationnelle
- Sens de la pédagogie et de l'écoute

Organisation et horaires de service :

Poste à temps complet sur la base de 35h

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV)

- **Par voie électronique aux adresses mails suivantes :**

Bordeaux : emploi-siege-bordeaux@nouvelle-aquitaine.fr

Limoges emploi-siege-limoges@nouvelle-aquitaine.fr

Poitiers emploi-siege-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr



Préciser obligatoirement le n° du profil de poste auquel vous répondez

- **Par voie postale :**

Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Direction des Ressources Humaines
Service Emploi Siège

Date limite de dépôt des candidatures : **le 07/05/2023** (cachet de la poste faisant foi)